

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 février 1958.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des finances (1) sur le projet de loi,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE après déclaration
d'urgence, fixant le volume des paiements par titres
susceptibles d'être effectués au cours de 1958 par la Caisse
autonome de la reconstruction.

Par M. BOUSCH

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du
21 février 1958. (Compte rendu *in extenso* de la séance du
Conseil de la République du 20 février 1958, page 324,
1^{re} colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *Président* ; Jacques Masteau, Fléchet, Chapalain, *Vice-Présidents* ; André Litaise, Coudé du Foresto, N..., *Secrétaires* ; Pellenc, *Rapporteur général* ; Alric, Armengaud, Auberger, Jean Berthoin, Bousch, André Boutemy, Martial Brousse, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Driant, Fillon, Fousson, Gaspard, Georges Laffargue, Waldeck L'Huilier, Paul Longuet, de Montalembert, Pauly, Georges Portmann, Primet, Mlle Rapuzzi, MM. Jean-Louis Tinaud, Maurice Walker.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 6107, 6560 et in-8° 1024.

Conseil de la République : 265 (session de 1957-1958).